



Les brèves du conseil municipal Séance du 29 janvier 2014



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2014 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. Valérie CASSARD - Stéphane DODANE - Barbara KURTZMANN - Josette LANGUEBIEN - Jean-Pierre MARTIN - Daniel ROLET - Stéphane SAUCE - Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉS : MM. Jean-Marc DESCHAMPS - Patrick LAMBERT-COUCOT - Jérôme NICOLET - Mohamed ROD.

ABSENTES : Mmes Nadine BROSSARD - Anne DESSIRIER.

POUVOIRS : M. Patrick LAMBERT-COUCOT à Mme Josette LANGUEBIEN - M. Jérôme NICOLET à M. Daniel ROLET.

Mme Valérie CASSARD a été nommée secrétaire de séance.

État d'avancement des travaux de réhabilitation du bâtiment des associations / Espace du Vaizot

Après la pose du bardage extérieur (en cours), les travaux d'électricité pourront être terminés. L'entreprise FLOORCOLOR doit faire une dernière intervention sur les sols pour faire disparaître les taches laissées apparentes malgré la résine. Quant à l'entreprise MYOTTE, elle est récemment revenue pour repenser le circuit de distribution de l'eau afin de ne pas installer un deuxième adoucisseur et permettre l'utilisation d'eau non traitée pour le périscolaire.

Échange de terrains avec M. et Mme Gabriel BOURDIER

- Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- décide de vendre la parcelle cadastrée AC 199, d'une superficie de 9 m², à M. et Mme Gabriel BOURDIER, demeurant 7 rue des Groseilliers à Nancray, dont le prix de vente est fixé à 42 € le m² ;
 - décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC 202, d'une superficie de 26 m², appartenant à M. et Mme Gabriel BOURDIER, dont le prix d'achat est fixé à 42 € le m² ;
 - précise que les frais relevant de ce dossier seront supportés pour moitié par chacune des parties ;

• autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce relevant de ce dossier.

Échange de terrains avec M. Pascal CACHOT

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir une partie de la parcelle anciennement cadastrée AC 48, d'une superficie de 1 m², appartenant à M. Pascal CACHOT, demeurant 15 rue de Vaire à Nancray, dont le prix de vente est fixé à 42 € le m² ;
- de vendre à M. Pascal CACHOT une parcelle de terrain issue du domaine public, d'une superficie de 30 m², dont le prix de vente est fixé à 42 € le m² ;
- précise que les frais relevant de ce dossier seront supportés pour moitié par chacune des parties ;
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce relevant de ce dossier.

Location d'une parcelle de terrain à M. Yohann SERMENT

Il s'agira d'une mise à disposition à titre précaire d'une parcelle d'environ 20 ares, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer annuel de 600 €.

Le conseil municipal estime que cette location de parcelle permettra à l'entreprise de M. Yohann SERMENT de se développer et trouver rapidement un autre emplacement définitif pour l'implantation d'éventuels locaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de mettre à la disposition, à titre précaire, de M. Yohann SERMENT demeurant 2B chemin des Ecureuils à NANCRAY une partie de la parcelle ZH 300 ;
- précise que la superficie mise à la disposition de M. Yohann SERMENT représente 20 ares ;
- fixe la durée de la mise à disposition à un an à compter du 1^{er} mars 2014 avec reconduction annuelle tacite ;
- fixe le montant annuel de la mise à disposition à 600 € ;
- précise que le règlement de la mise à disposition se fera trimestriellement à terme échu ;
- décide de ne pas appliquer de révision de prix ;
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et toute pièce relative à ce dossier.

Participation à la compétence pour le développement de l'enseignement musical intercommunal sur le périmètre des communes membres du Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud plateau

En vue de la création d'une Ecole de Musique Intercommunale pour laquelle le Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud Plateau souhaite prendre la compétence développement de l'enseignement musical intercommunal, le Maire propose au conseil municipal de participer à cette compétence.

La participation sera calculée selon les modifications définies dans l'annexe des statuts comme suit :

- ✓ participation au nombre d'adhérents de l'année scolaire par commune, sur la base de 115 € par élève et par an à partir d'une évaluation faite pour l'année 2013/2014.
- ✓ participation au prorata du nombre d'habitants (population D.G.F. de chaque année) pour chaque commune soit 0,15 € par habitant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce sur la participation financière de la commune à la compétence développement de l'enseignement musical intercommunal.

Mise à disposition de la salle de judo au Judo Club de Nancray

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de mettre à la disposition du Judo Club de Nancray, la salle de judo de l'Espace du Vaizot située rue de Vaire à Nancray ;
- décide que cette mise à disposition est gratuite ;
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, jointe à la présente, et toute pièce relevant de ce dossier.

Demande d'autorisation d'utilisation des salles de danse et de judo par l'école

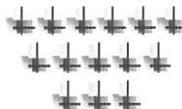
Le Maire a donné son accord de principe. Toutefois, l'adjointe déléguée aux associations rencontrera les présidents de l'association La Dynamique et du judo pour connaître leurs conditions d'utilisation de leurs salles.

Subvention pour financer une classe de mer organisée par l'école primaire

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires présente le projet de classe de mer organisé par deux enseignants du groupe scolaire Le Vaizot. Ce projet concerne 49 enfants. Elle rappelle que le montant du séjour était initialement de 370 € par enfant (tarif dégressif pour les familles ayant deux enfants concernés) et qu'il est désormais de 220 € grâce aux actions menées par les enseignants, l'Association des Parents d'Élèves et les familles (vente d'un livre de recettes, marché de Noël au Musée des Maisons Comtoises, etc). La mairie est sollicitée pour participer à hauteur de 2 500 € à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe déléguée aux affaires scolaires et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention à la Coopérative Scolaire de Nancray pour financer la classe de mer organisée par le groupe scolaire Le Vaizot ;
- fixe le montant de la subvention à 2 500 € répartie comme suit :
 - 2 000 € auxquels s'ajoutent 100 € par famille concernée par deux enfants soit 5 familles ;
- précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget principal,



Vœux du Maire
samedi 4 janvier 2014 à 11 h 00
Espace du Vaizot

*Monsieur le doyen de cette cérémonie, mon cher Henry,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,*

Je dois tout d'abord excuser notre doyenne du village, la centenaire Madame Lucienne Lanchy qui, bien qu'ayant toujours bon pied, bon œil, a préféré rester au calme chez elle, ce que l'on comprend aisément et notre Conseiller Général Claude Dallavalle qui présente ses vœux en ce moment même à Roulans.

C'est toujours avec autant de plaisir que je vous retrouve pour vous présenter ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers, mes vœux de joie, bonheur et santé, vœux qui, cette année revêtent pour moi un caractère bien particulier car après 17 années de Maire, j'ai pris la difficile mais sage décision de ne pas me représenter aux élections municipales du mois de mars 2014, c'est donc une dernière teintée d'émotion, vous le comprendrez.

Le moment des vœux est aussi l'occasion d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés, pour les personnes hospitalisées, malades, les sans emplois et plus particulièrement les jeunes.

Ces 17 années passées à la tête de la commune m'ont beaucoup appris sur le plan relationnel et m'ont permis, avec les élus très compétents, complémentaires et très soudés qui se sont succédés à mes côtés et présents en quasi-totalité, aujourd'hui...sauf malheureusement Thérèse Duède qui nous a quittés beaucoup trop tôt et je salue la présence ici de son mari, mon ami Gaby victime d'un très grave accident en 1994 lors de la préparation de la fête du 14 Juillet, élus qui m'ont permis de réaliser de grands projets qui allaient toujours dans le sens de l'intérêt général et permettant à notre commune de poursuivre son développement et créer ou maintenir les services et équipements structurants attendus par nos administrés.

Dès mon élection, le 10 octobre 1997, j'ai pu bénéficier du soutien total et des conseils avisés de mon premier adjoint de l'époque, mon ami René Mougin : Merci René.

J'ai également eu la chance d'avoir deux adjoints délégués aux finances qui ont fait un énorme travail, Nicole Fernier de 1997 à 2001 qui a dû faire un recadrage financier très difficile à mettre en œuvre mais obligatoire et Daniel Rolet qui dès son élection a mis en place un tableau de bord des capacités à investir de la commune pour la période 2001 - 2016 : ce tableau de bord a été et reste le tableau de marche de nos investissements : Merci à vous Nicole et Daniel.

Lorsque je dis capacité à investir et sans vouloir trop développer, je rappellerai les principaux projets structurants réalisés au cours de ces 17 années hors travaux d'assainissement, d'embellissement et de sécurisation du village :

- La création du groupe scolaire « le Vaizot » inauguré lors des vœux de 2007, ce groupe scolaire qui permet aux enseignants d'exercer leur métier dans des conditions optimales pour la parfaite éducation des 130 enfants présents. Cette création a permis de rassembler toutes les classes sous un même toit et libérer les anciens locaux qui aujourd'hui sont occupés à 100 % par la bibliothèque, les catéchèses, le Comité des Fêtes, La Dynamique, l'association des Parents d'élèves, les boulistes et le club des Anciens chaque jeudi après-midi.
- La construction d'une chaufferie bois équipée d'un réseau de chaleur de 375 mètres permettant ainsi de chauffer 6 bâtiments (le groupe scolaire, l'Espace du Vaizot, la mairie, la salle René Tatu, la cure, la bibliothèque et l'appartement situé à l'étage du même bâtiment).

Cette chaufferie consomme annuellement un peu plus de 600 stères de bois en provenance de notre forêt communale, en circuit court si je puis dire, et qui n'étaient pas valorisés ou très difficilement valorisables, je n'irai pas jusqu'à dire que c'est tout bénéfique mais vu le prix du fuel ces dernières années cet investissement était tout à fait opportun.

- La réhabilitation de la salle paroissiale dénommée aujourd'hui « salle René Tatu », du nom de notre très regretté Abbé.
- L'aménagement du complexe sportif avec la construction d'un troisième court couvert pour la pratique du tennis, la création d'une aire de jeu « multi-sport » qui connaît un véritable succès, l'éclairage du terrain de football en herbe avec en parallèle la mise en place du relais téléphonique Orange, la réhabilitation des vestiaires de football qui ne répondaient plus aux normes d'hygiène élémentaire et de sécurité en vigueur.

- La construction du nouvel atelier communal rue du Stade
- La création d'un terrain de boules sur un espace inutilisé au centre du village, désormais occupé régulièrement par quelques 80 passionnés de la pétanque.
- La réhabilitation de la salle polyvalente où nous nous trouvons actuellement et la construction de locaux annexes, le tout dénommé « Espace du Vaizot ». Le seul bémol, je précise qui n'est pas de notre fait, concerne les travaux d'isolation extérieure qui ont pris du retard et ne sont pas terminés à ce jour à cause d'une entreprise qui s'est retrouvée en redressement judiciaire : le retard est de 6 mois, le temps nécessaire à notre maître d'œuvre pour prouver que cette entreprise n'avait plus les moyens de mener à bien son marché et lancer une nouvelle consultation pour choisir une autre entreprise, et c'est chose faite car depuis un mois le chantier a repris et devrait, en principe, se terminer fin février, sauf intempéries toujours possibles en cette période.

Pour revenir sur le côté très positif de ce projet d'envergure absolument indispensable pour notre village, je rappelle que sur cette surface couverte d'environ 1000 m² nous regroupons tout à côté du groupe scolaire :

- L'espace périscolaire géré par Les Francas qui assurent leur mission de « garderie-animation-repas pour 50 à 70 enfants » tous les jours de la semaine y compris le mercredi pendant la période scolaire, et des stages pour les ados et les plus petits pendant les vacances.
- Le dojo où quelques 90 judokas pratiquent leur sport favori dans des conditions idéales et ce n'est pas un luxe après les années un peu galère qu'ils ont vécues.
- La salle de danse avec glaces et barre murale pour permettre, je l'espère, voir naître de nouvelles danseuses ou danseurs étoiles.
- Le bloc vestiaires-sanitaires qui fait l'unanimité des utilisateurs y compris et surtout par les personnes à mobilité réduite qui ont fait des commentaires élogieux après la douche lors du championnat de France de Cyclisme Handisport.
- L'espace où nous sommes, espace que nous avons voulu maintenir sobre en réduisant au minimum son volume (480 m² contre 487 m² auparavant) tout en améliorant significativement l'acoustique et les conditions de chauffage, espace qui au vu des demandes des enseignants et des associations sera très occupé et c'est tant mieux, car c'est bien l'objectif, notre but étant de donner priorité aux habitants de Nancray, aux associations, au périscolaire et à l'école.

Cinq autres actions méritent d'être citées dans ce bilan à savoir :

- *Le regroupement des sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention de Nancray et du Centre de Secours de Bouclans et leur installation dans leur toute nouvelle caserne située à Bouclans, fusion qui s'est faite sans heurts après bon nombre de réunions animées quelquefois mais pour la bonne cause et je salue le rôle essentiel qu'a joué Jean-Marie Tripard dans ces négociations. Ce départ a libéré le bâtiment qui a été vendu par la commune et transformé en boulangerie sur la partie avant, la partie arrière étant en cours de cession pour accueillir une nouvelle activité commerciale.*
- *La reprise du Petit Casino par Proximarché et je tiens à remercier tout particulièrement Samuel Baulier et son épouse qui ont accepté de relancer ce commerce de proximité indispensable également à la vie de notre village.*
- *L'enquête sur le vieillissement auprès de 60 personnes de plus de 60 ans. Cette enquête largement financée par l'Institut Régional du Vieillissement nous a permis de prendre en compte les vrais besoins des personnes âgées qui n'ont pas jugé utile la construction d'une maison d'accueil dans notre village, leur volonté étant d'adapter leur maison à leur état de santé pour y vivre le plus longtemps possible.*
- *Le plan local d'urbanisme lancé en 2009, pour nous permettre de mieux maîtriser les espaces urbanisables au cœur du village. Ce travail s'est terminé il y a quelques semaines par l'enquête publique aussi, je dois remercier mon adjointe Barbara Kurtzmann qui a assuré pleinement son rôle d'animation et de coordination ainsi que toutes les personnes qui ont siégé au Comité de Pilotage garant d'une totale objectivité dans les positions à prendre eu égard aux intérêts personnels revendiqués par les propriétaires concernés.*
- *La mise en place d'un comité de pilotage sécurité routière ouvert qui réunit une vingtaine de personnes et dont le travail a consisté dans un premier temps à inventorier tous les points critiques dans le village, dans un deuxième temps de proposer des solutions pour améliorer la situation : la réflexion est en cours pour trouver la solution la plus efficace à moindre coût et consistera dans un troisième temps, à réaliser les aménagements nécessaires pour sécuriser notre traversée de village où passent chaque jour 5900 véhicules dont 500 poids lourds et les abords du groupe scolaire pour éviter les stationnements dangereux pour la sécurité des enfants.*

Dans ce bilan, je n'oublie pas les grandes manifestations qui ont contribué un peu plus à la notoriété de notre village :

- Les deux manches de coupe d'Europe de Denny organisées par notre Vice-Champion d'Europe de la spécialité François Toscano.
- Festifanfare avec la venue des sapeurs-pompiers de Paris qui ont rendu un vibrant hommage mérité à Pascal Jacquin, Pascal qui par deux fois a également eu l'honneur de passer dans l'émission « c'est la faute à l'accordéon » sur France Bleue.
- le championnat de France de Cyclisme Handisport qui nous a permis de découvrir des athlètes hors du commun...quelle leçon d'humilité nous ont donné tous ces champions pendant 48 heures.

Je tiens maintenant à remercier :

- l'ensemble du personnel communal administratif (Elia, Anne-Sophie et Anne), technique (Mickaël, Jean-François, Quentin en contrat d'avenir pour 3 ans) et les deux A.T.S.E.M. (Mireille et Catherine).
- les quatre mousquetaires de la forêt Roger Manzoni, Bernard Plançon, Jean-Marie Robert, et Gérard Saint-Hillier qui travaillent en parfaite harmonie avec notre excellent agent O.N.F. Claude Gullaud.
- les 12 membres du C.C.A.S. dont 6 élus et 6 non élus (les deux Colette Alfred et Bourdenet, Agnès Bouvresse, Gislaine Rodriguès, Isabelle Verdot et Nicole Saint-Hillier) qui mettent tout en œuvre pour apporter un peu de réconfort (en toute discrétion) aux personnes en souffrance ou en difficulté. Je remercie mes deux adjointes, Anne-Lise Druot qui en 1997 en binôme avec Marie-Luce Boillon, a créé le C.C.A.S. en lui donnant cette ouverture aux non élus et Josette Languebien épaulée par Patrick Lambert-Coucot qui maintient ce mode de fonctionnement depuis 2001.
- Les enseignants et leur Directrice Agnès Moine avec qui, nous travaillons dans un bon état d'esprit toujours dans l'intérêt de l'enfant même si la grande réforme sur les rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée 2014 peut laisser perplexe...à ce sujet, je dois saluer l'excellent travail en cours entre les élus, les représentants des parents d'élèves et Les Francas pour tenter de trouver la solution la mieux adaptée pour tous.

- Les Présidents d'associations qui oeuvrent au quotidien pour offrir des activités à leurs nombreux adhérents qui sont plus de 800 et pour les excellentes relations que nous entretenons pour assurer l'animation dans notre village et contribuer ainsi au bien-être de nos habitants.

Enfin, je voudrais souligner deux actions que seuls ceux qui les réalisent connaissent, elles concernent toutes les deux la forêt :

-La soixantaine d'affouagistes qui chaque année nettoient une dizaine d'hectares de bois et font ainsi réaliser une économie substantielle à la commune en évitant la venue d'ouvriers forestiers pour effectuer cette tâche ingrate.

- Les chasseurs qui eux aussi chaque année contribuent à rendre la forêt plus agréable et facile à parcourir en nettoyant ce que nous appelons «les tranchées »...

J'ai sans doute été un peu long mais il m'a paru logique que pour ma dernière présentation des vœux, je consacre au minimum 17 minutes à mon bilan soit une minute par année de Maire ce qui, en définitive est bien peu.

Je vous remercie de m'avoir fait confiance pendant 17 ans et je vous souhaite à nouveau mes meilleurs vœux pour cette année 2014.

Jean-Pierre MARTIN
Maire de NANCRAY

INFORMATIONS DIVERSES



➤ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Fréquemment, il est constaté des véhicules stationnés rue de Vaire devant le groupe scolaire, malgré la présence de panneaux interdisant le stationnement.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette signalisation pour la sécurité de chacun, notamment celle des enfants aux horaires d'entrée et de sortie d'école, et le bien-vivre ensemble.

➤ C'EST LA FAUTE À L'ACCORDÉON

L'enregistrement de l'émission aura lieu le **samedi 28 février 2014, à l'Espace du Vaizot, à partir de 20 h 00.**

➤ « RANDONNÉE RAQUETTES »

La Dynamique organise une « randonnée raquettes » le **dimanche 16 février 2014 dans le secteur du Mont d'Or, de 12 à 14 km, qui durera environ 4 h 00.**

Le **rendez-vous** est fixé à **8 h 30, place de la Mairie à Nancray**, pour un **départ à 8 h 45** (covoiturage).

Vous êtes invités à vous inscrire auprès de Mme Martine ROUSSEL-GALLE ou M. Frédéric SALVI. Les enfants de plus de 12 ans sont acceptés sous réserve d'être encadrés par un adulte.

➤ BOURSE AQUARIOPHILE

L'Association Comtoise d'Aquariophilie organise le **dimanche 2 mars 2014** une bourse aquariophile (poissons, crevettes, plantes, coraux, matériel, nourriture), à **l'Espace du Vaizot, à partir de 14 h 00** (entrée gratuite, buvette et tombola).





10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



"Comité des Fêtes de Nancray"

INFORMATION

L'association « **Comité des Fêtes de Nancray** » est fondée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour but l'organisation de manifestations de loisirs, culturelles et sportives. Son siège social est fixé à la mairie de Nancray.

Chaque année l'association réalise deux manifestations :

- le « Brûle-Sapin » début janvier (depuis 6 années)
- le « BRIK à BRAK » le premier dimanche de septembre (depuis 16 années)

En plus, certaines années, elle participe à l'organisation d'autres manifestations.

Cette année 2014 voit la réalisation et la modernisation de deux salles communales :

- « L'espace du Vaizot » (ancienne salle des fêtes)
- « la salle René Tatu » (ancienne salle paroissiale)

Ces deux nouvelles salles sont une aubaine pour le village et vont permettre de vous proposer de nouvelles activités :

- festives (thé dansant, bal costumé etc...)
- culturelles (concert, conférences, expositions artistiques etc...)

Mais pour pouvoir réaliser à bien ces nouvelles activités, nous avons besoin de votre aide, de votre créativité et de votre soutien.

Le jeudi 20 février 2014, l'association tient son Assemblée Générale à 20h30, salle des associations, vous êtes toutes et tous cordialement invités.

(Seules les personnes adhérentes pourront participer aux différents votes)

Nous vous attendons nombreux pour qu'ensemble la commune soit vivante et dynamique. Si vous souhaitez nous rejoindre, remplissez le bulletin d'adhésion si dessous.

Devenir membre adhérent de l'association « **Comité des Fêtes de Nancray** » est un acte citoyen et les membres actuels sont heureux de vous accueillir nombreux.

A l'avance merci.

Le Président
et toute l'équipe des bénévoles

Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer à l'association « **Comité des Fêtes de Nancray** ».

Il est bien convenu que cette adhésion est gratuite et qu'elle a pour but de soutenir l'action de l'équipe des bénévoles déjà présente.

Voici mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Adresse électronique :@.....

Pour les personnes qui le souhaitent :

Je peux participer à des actions de bénévolat :

- | | | |
|----------------------------|-----|-----|
| - d'une façon permanente : | OUI | NON |
| - d'une façon épisodique : | OUI | NON |

Je souhaite faire partie des membres du Conseil d'Administration :

OUI NON *(dans la limite des places disponibles)*

Entourer les cases retenues, merci.

Bulletin d'adhésion à renvoyer à l'association avant le 16 février 2012.

Association « **Comité des Fêtes de Nancray** »

Mairie de Nancray

25360 NANCRAY